



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 17 octobre 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni en mairie le vendredi 17 octobre à 20h00 sous la présidence de Christian GARIOUD, Maire, à la suite de la convocation adressée le 11 octobre 2025

Présents : ALMAÏDA Marie - BLANCHET - Alain BONASSI Stéphane - COTTAREL Guy-Noël - GARIOUD Christian - JACQUET Patricia - LEGLISE Sébastien - MIGUET Corinne - REVOL Gilbert

Excusés : GONSETH Mathilde- PADEY Guillaume

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

Nombre de votants : 9

Le quorum est atteint.

Le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Alain BLANCHET est élu secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT

A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 12 septembre est approuvé par les conseillers municipaux.

❖ **PROJET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'assainissement collectif avec la création d'une STEP au sein de la commune pour le traitement des eaux usées.

Ce projet concerne les hameaux de L'Eglise, Le Tarod, Le Rubatier, La Croix et le Roubin.

Des études préliminaires ont été réalisées dès septembre 2016 par le cabinet DAEC et présentées aux membres du conseil municipal le 30 août 2019,

Après échanges des différents membres du conseil municipal, il est décidé de lancer les démarches pour actualiser et approfondir les études déjà réalisées.

❖ **ACQUISITION DE PARCELLES « AU HAMEAU DU ROUBIN, LIEU-DIT LES GRANGES »**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'acquérir les parcelles cadastrées A1679 (60a), A1680 (17a), A1681 (86a), A1682 (1801a), superficie globale de 1964 a.

L'acquisition de ces parcelles permettrait la réalisation d'une station d'épuration (STEP).

Le prix de ces surfaces est estimé à 0.40€/m², hors frais de notaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE l'acquisition du terrain pour un montant 0.40 €/m²
- DIT que la commune de Loisieux prendra en charge les frais de notaire afférent à cette acquisition de parcelles,
- DIT que les crédits ouverts au BP 2025, chapitre 21 – article 2111, sont suffisants pour l'acquisition de ces

parcelles,

- AUTORISE le Maire à signer tous documents utiles à la transaction.
- DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Savoie et au comptable.

❖ ISOLATION PHONIQUE DE LA SALLE COMMUNALE

La Région Auvergne-Rhône-Alpes nous a octroie une subvention de 3 600€ pour la rénovation acoustique de la salle communale. Devis 9 000€ HT

❖ DEFINITION DES HAMEAUX QUI ONT DROIT AUX COUPES AFFOUAGERES DE LA BASSE

Depuis le début du 19^{ème} siècle (1816) jusqu'en 1933, les coupes affouagères étaient délivrées par délibérations du Conseil Municipal uniquement aux hameaux du Murger, la Croix et le Rubatier.

En 1933, la matrice cadastrale a été volontairement modifiée en rajoutant le Tarod

En 1984 2^{ème} modification pour ramener ce bien dans le domaine communal comme au 19^{ème} siècle, et supprimer le Tarod.

Remarque le nom **Terrot** évoqué par nos anciens n'apparaît dans aucun écrit.

❖ QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES

• Travaux divers :

- ⇒ **Au hameau du Tarod**, l'achat et la pose d'un miroir serait souhaitable à côté du panneau virage au Rubatiers, afin de faciliter la visibilité aux véhicules arrivant de la Croix RD 40 et voulant tourner au Rubatiers .
- ⇒ **Suivi Chantier du Presbytère** : le maçon a fini le mur et les drainages cote route et sud du bâtiment, courant de la semaine. Il doit carotter les bouches d'aération donnant sur les caves.
- ⇒ **Eclairage parking** : programmation à prévoir pour améliorer le fonctionnement de l'éclairage du parking de la salle des fêtes.
- **Chasse** : Un questionnaire sur les jours de chasse a été distribué dans les boites aux lettres. Il est rappelé que celui-ci n'a pas été réalisé par la Mairie mais par des habitants de la commune.
- **La cérémonie du 11 Novembre** : Celle-ci aura lieu comme chaque année devant le monument aux morts et des élèves de l'école de Traize participeront à travers une lecture.
- **Soucis avec des frelons** : Malgré les relances un nid de frelon loge toujours dans le transfo EDF au lieu-dit les Revels.
- **Conseil Municipal** : : Démission pour raisons personnelles de Marie ALMAIDA ..

Fin de la séance à 22 heures 30

Les réunions du conseil municipal sont publiques. Si vous avez des remarques à formuler sur les décisions prises, n'hésitez pas à vous exprimer.

Le Maire
Christian GARIOUD

